



Interreg

NEXT MED

MAENA



Cofinancé par
l'Union européenne



Programme Interreg NEXT MED 2021-2027

Consultation N°03/2026/MAENA/INAT portant sur la sélection d'un prestataire de services pour l'assistance à la gestion financière du projet « Replenishing the sMall wAter cyclE towards a more resilieNt Agriculture »

" MAENA (A_T_2.3_0285) "

CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre du Programme **Interreg NEXT MED 2021-2027**, l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), en partenariat avec **6 autres organismes**, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « **Replenishing the sMall wAter cyclE towards a more resilieNt Agriculture** » « **MAENA** ». La durée de ce projet est de **36 mois**, débute à partir du **16 septembre 2025**.

Le projet **MAENA** vise à renforcer les capacités et à soutenir l'adoption de pratiques de restauration du petit cycle de l'eau afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les exploitations agricoles de la région méditerranéenne. Le projet s'appuie sur une approche participative impliquant activement les agriculteurs et les communautés locales, à travers la mise en place de fermes de démonstration, des programmes de formation et de renforcement des capacités transnationaux, et la création d'un Hub méditerranéen stratégique pour la restauration du petit cycle de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) se propose de sélectionner un prestataire de services pour l'assistance à la gestion financière du projet dans la planification et l'exécution des activités du projet. Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts « Frais des compétences et des services externes ».

ANNONCE

Article 01 : Objet de la consultation

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet **MAENA**, l'INAT se propose de lancer une consultation portant sur la prestation de services relative à l'assistance à la gestion financière du projet et ce, conformément aux règles du programme, au décret n° 1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics ainsi qu'aux dispositions nationales en vigueur.

Article 02 : Financement des prestations

Cette prestation est financée par l'Union Européenne à travers le Cofinancement du projet « **MAENA** » dans le cadre du Programme **Interreg NEXT MED 2021-2027**.



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

MAENA



Article 03 : Conditions de participation

- ✓ La participation à cette consultation est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes capables de s'y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières, et les moyens en matériel et en personnel pour la bonne exécution des obligations qui seront faites.
- ✓ Le candidat prestataire de services doit être légalement enregistré au registre du commerce.
- ✓ Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- ✓ Maîtrise de la langue française (condition indispensable) ; connaissances de la langue anglaise (un atout).
- ✓ Les candidats dont les noms figurent sur une liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement PCC ne peuvent pas participer (selon l'article 2 des TdRs pour la sélection d'un auditeur externe).

Article 04 : Prestations demandées

Le prestataire aura également à sa charge la vérification et la consolidation de la comptabilité tenue par les services financiers de l'INAT depuis le démarrage du projet, afin de garantir la conformité des écritures comptables avec les règles et procédures du programme Interreg NEXT MED.

Les tâches du prestataire se présentent comme suit :

- ✓ Veiller à la tenue de la comptabilité (comptabilité à double entrée) relative aux opérations financières et comptables réalisées par l'INAT dans le cadre de l'exécution du projet ;
- ✓ Assurer le suivi du budget et l'élaboration des états financiers du projet, conformément aux normes comptables admises et aux règles de présentation du partenaire ;
- ✓ Établir le rapport financier annuel et les rapports périodiques du projet (un rapport semestriel) ;
- ✓ Assurer le contrôle de la fiabilité des documents comptables et vérifier la conformité des dossiers préparés ;

En outre, Le prestataire pourra être amené à effectuer toute autre tâche spécifique qui lui sera confiée dans le cadre de la bonne exécution du projet.

Article 05 : Retrait du dossier et date de la consultation :

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier de la consultation au siège de l'INAT pendant les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous :

43 Av. Charles Nicolle, Tunis 1082

Ou sur le site web du programme : <https://www.interregnextmed.eu/>

Ou sur le site web des institutions :



Interreg

NEXT MED

MAENA



Cofinancé par
l'Union européenne



<http://www.inat.tn/fr>

<https://iresa.agrinet.tn/>

Le dernier délai d'envoi des offres est fixé au 17 /08/2026 à 12h00. Toute offre parvenant après ce délai sera rejetée et le cachet du bureau d'ordre de l'INAT fait foi.

Article 06 : Dossier de la consultation:

Le dossier doit comporter les pièces ci-après :

➤ **Dossier administratif :**

- Extrait valide du Registre National des Entreprises
- Cahier des charges signé et paraphé
- Fiche de renseignement signée et paraphée (Annexe 1)
- Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de l'INAT depuis moins de cinq ans (Annexe 2)
- Une déclaration sur l'honneur de non-influence (Annexe 3)
- Une déclaration sur l'honneur de l'acceptation de toutes les clauses d'engagement du cahier des charges (Annexe 4)

➤ **Dossier Technique :**

- Curriculum Vitae détaillé de l'expert en relation avec la mission
- Liste détaillée des références de la société (Annexe 7)
- Liste détaillée des références de l'expert en relation avec la mission (Annexe 7)
- Diplômes de l'expert en relation avec la mission
- Documents/Attestations liées aux conditions professionnelles de l'expert (justificatifs de mission de formation ...)

➤ **Dossier Financier :**

- La soumission (Annexe 5)
- Bordereau des prix (Annexe 6), les prix seront donnés hors TVA (en dinars tunisiens).

NB : La non-présentation de l'un des documents Annexe 5 et Annexe 6 lors de l'ouverture des plis constitue un motif de rejet de l'offre.

Article 07 : Conditions de présentation des offres :

Les personnes intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal express ou consignés à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), à 12h00 le 17/08/2026. Le cachet du bureau d'ordre de l'INAT fait foi.



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

MAENA



Les dossiers de candidature reçus après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas pris en considération. Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante :

Institut National Agronomique de Tunisie (INAT)
43 Av. Charles Nicolle, Tunis 1082

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

« **Consultation N°03/2026/MAENA/INAT portant sur la sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion financière du projet « Replenishing the sMall wAtEr cycleE towards a more resilieNt Agriculture (MAENA (A_T_2.3_0285))** »

« **À ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation** »

NB : Les offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

Article 08 : Établissement de l'Offre Financière

L'offre financière est à prix global et forfaitaire. Le montant maximum de l'offre du soumissionnaire ne doit pas dépasser **15 000,00 DT HT** (Quinze mille dinars tunisiens).

NB : Le coût prévu de ce service dans le cadre du projet **MAENA** sera payé avec suspension de la TVA.

L'offre doit prendre en compte les frais de certaines missions envisageables (environ 5 missions). Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres le prix unitaire figurant dans le cadre du bordereau des prix et du détail estimatif. Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant définitif du marché. Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts « Frais des compétences et des services externes ».

Article 09 : Livrables attendus

Le prestataire doit soumettre à l'INAT les documents listés ci-dessous : (des livrables)

Livrables	Date
1. Élaboration d'un rapport financier intermédiaire	Après 3 mois de la date de signature du contrat de subvention
2. Élaboration d'un rapport financier intermédiaire	Après 9 mois de la date de signature du contrat de subvention
3. Élaboration d'un rapport financier intermédiaire	Après 15 mois de la date de signature du contrat de subvention
4. Élaboration d'un rapport financier intermédiaire	Après 21 mois de la date de signature du contrat de subvention

**Interreg**Cofinancé par
l'Union européenne**NEXT MED**

MAENA



5. Élaboration d'un rapport financier intermédiaire	Après 21 mois de la date de signature du contrat du subvention
6. Élaboration d'un rapport financier final du projet	24 mois de la date de signature du contrat du subvention

Article 10 : Modalités de paiement

Le règlement des montants dus sera effectué sur la base des livrables dûment validés par le coordinateur du projet MAENA. Le calendrier de paiement est établi comme suit :

- 15 % après validation du 1er rapport intermédiaire (3 mois après la signature du contrat) ;
- 15 % après validation du 2ème rapport intermédiaire (9 mois après la signature du contrat) ;
- 15 % après validation du 3ème rapport intermédiaire (15 mois après la signature du contrat) ;
- 15 % après validation du 4ème rapport intermédiaire (21 mois après la signature du contrat) ;
- 15 % après validation du 5ème rapport intermédiaire (21 mois après la signature du contrat) ;
- 25 % à la remise et validation du rapport final du projet (24 mois après la signature du contrat).

Paiement par virement sur présentation de quatre (4) exemplaires originaux de factures en HTVA, accompagnés de l'état des Time Sheets correspondant. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux missions du prestataire sont à sa charge, sauf disposition contraire expressément prévue dans l'offre financière.

Article 11 : Ouverture des plis, évaluation des offres

- La commission d'ouverture des offres nommée par le Directeur Général de l'INAT, se réunit le jour fixé comme date limite de réception des offres et à l'heure indiquée dans l'avis de la consultation
- Seuls seront acceptés les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite fixées pour la réception des offres.
- La commission d'évaluation procède à la vérification des documents administratifs, à la validation des pièces constitutives de l'offre financière, à la correction des éventuelles erreurs de calcul, ainsi qu'au classement de l'ensemble des offres financières par ordre croissant
- Ensuite la commission procédera à la vérification et à l'examen de l'offre technique du soumissionnaire dont l'offre financière est la moins-disante.
- En cas de non-conformité la commission passera aux autres offres selon leur classement financier croissant
- La mission sera attribuée au soumissionnaire le moins-disant et techniquement conforme

Notation technique :

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette étape. Le score technique sera attribué comme suit :

**Interreg**Cofinancé par
l'Union européenne**NEXT MED**

MAENA



Critère d'évaluation	Note	Note Min	Note Max
Evaluation de la société			20/100
Ancienneté			10/20
- Moins de 5 ans - 05 à 10 ans - plus que 10 ans	0 5 10	0	10
Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre dans des projets de coopération internationale dans le cadre de l'INTERREG , de l'IEVP, de l'IEV ou de l'Union européenne (Assistance à la coordination, gestion administrative et financière...)			10/20
- Moins de 05 références - Entre 05 et 10 références - Plus que 10 références	0 05 10	0	10
Profil de l'expert			80/100
Niveau académique			10/80
- Avoir un diplôme de bac +2 ou autre diplôme ≤ 3 ans - Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4) - Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +5 ou plus)	3 5 10	3	10
Expérience professionnelle			10/80
- Moins de 10 ans d'expérience générale - Entre 11 et 15 ans d'expérience générale - Plus que 15 ans d'expérience générale	3 5 10	3	10
Référence dans des missions d'assistance de l'expert dans des projets de coopération internationale dans le programme de voisinage Italie-Tunisie 2007-2013, Italie-Tunisie 2014-2020 (projets standards, projets stratégiques) , Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027 (Assistance à la coordination, gestion de projet, missions de gestion administrative et financière...) : 4 points par projet			40/80

**Interreg**Cofinancé par
l'Union européenne**NEXT MED**

MAENA



Référence dans des missions d'assistance de l'expert dans des projets de coopération internationale dans le programme FP7 , IEV CTF Med , ENI CBC MED 2014-2020, Interreg Next Med 2021-2027 ,PRIMA , Horizon 2020 ou similaire (missions de gestion financière, gestion administrative et financière , gestion du projet ...) : 4 points par projet

20/80

NB :

- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement doit répondre aux deux conditions suivantes :

- Ayant obtenu la note minimale requise pour les 4 premiers critères ;
- Ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 70.

La note technique totale (NT) est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

Article 12 : Critères d'élimination

- Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation ou qui contient des réserves, non levées par le soumissionnaire, sera déclarée nulle et non avenue. Les soumissionnaires ne doivent apporter aucune modification aux documents proposés.
- Toute offre ne comportant pas les documents indiqués dans le cahier des charges ci-dessus malgré la relance de l'INAT (L'INAT pourrait relancer le soumissionnaire pour compléter les documents manquants et ce dans un délai qui sera fixé par l'INAT à l'envoi de la relance, à défaut, l'offre du soumissionnaire sera rejetée).
- La non-présentation de l'un des documents : Bordereau des prix et Soumission lors de l'ouverture de l'offre sera rejetée.

Article 13 : Validité des offres

- Les soumissionnaires doivent maintenir leurs offres valables pendant 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.
- L'INAT peut demander une prolongation du délai de validité si elle le juge utile.

Article 14 : Délais de réalisation de la prestation

La prestation des Services de la présente consultation commence à partir de la date de notification au titulaire retenu et prendra fin à la clôture du projet MAENA (initialement prévue pour le 15/09/2028 sauf dérogation de l'autorité de gestion du programme), possibilité limitée à 20% du montant initial par avenant approuvé.

Article 15 : Mode de règlement des prestations

Les paiements se feront, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire.

Le règlement du montant sera effectué sur la base des livrables approuvés par l'INAT.



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

MAENA



Article 16 : Règlement des litiges

Toute contestation ou litige entre les deux parties qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable, sera soumis devant les juridictions compétentes.

Article 17 : Résiliation

Outre les cas de résiliation prévus par la réglementation, le contrat sera résilié **au tort du titulaire du marché** en cas de manquements graves à ses obligations contractuelles, après mise en demeure et rappelant le présent article, l'INAT se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnisation en totalité ou en partie.

Article 18 : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché entre en vigueur dès la notification au titulaire du marché retenu et après l'approbation de l'autorité compétente.

Un contrat sera établi entre l'INAT et le prestataire

Article 20: Frais d'enregistrement

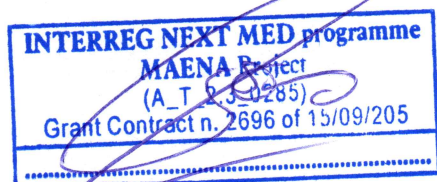
Les frais d'enregistrement du contrat sont à la charge du titulaire du marché.

Article 21: confidentialité

Le prestataire retenu par la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Mehdi Ben mimoun

Coordinateur du projet MAENA



Signature de l'INAT

Le Directeur Général de l'INAT

Le Directeur Général de l'Institut National
Agronomique de Tunisie

Signé: Ghazi KRIDA

Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscale :

Numéro du compte bancaire:

Banque :

Enregistrement au registre national des entreprises Sous le n°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)

.....

.....

Présentation de l'activité du prestataire :

.....

.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public

Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Représentant de la société (nom et adresse).....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°..... Faisant élection de domicile à (adresse complète).....

.....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour consultation N°03/2026/MAENA/INAT relatif à la : sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion du projet « **Replenishing the sMall wAter cyclE towards a more resilieNt Agriculture (MAENA (A_T_2.3_0285))** »

Déclare sur l'honneur que le propriétaire, le gérant, le responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % du capital social de la société n'ont pas été un agent public au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ou de L'INAT ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence

Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Représentant de la société (dénomination).....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n° Faisant élection de domicile à (adresse complète).....

.....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour appel d'offres à procédure simplifiée N°03/2026 relatif à la sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion financière de projet projet « **Replenishing the sMall wAtEr cyclE towards a more resilieNt Agriculture (MAENA (A_T_2.3_0285))** »

Déclare sur l'honneur, de n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même, ou par personne interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché ou sur les différentes étapes de sa réalisation.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des données et le respect des conditions de participation

Je suis le soussigné (nom, prénom, qualité).....

Inscrit au registre de commercesous le

N°..... Le lieu de communication désigné (adresse complète)

.....

Désigné ci-après par le (le soumissionnaire).

Je déclare sur l'honneur que les données incluses dans l'offre sont correctes et les conditions de participation sont respectées, y compris l'absence de condamnations judiciaires pour violation des lois et règlements en vigueur dans le domaine de la législation de l'agriculture.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 5 : Soumission

Je soussigné

agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société..... Adhérent à la CNSS N°..... Enregistrée au registre national des entreprises sous le N°.....faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du cahier de charges de la consultation N°03/2026 relatif à la sélection d'un prestataire de service pour l'assistance à la gestion financière du projet projet « **Replenishing the sMall wAtEr cyclE towards a more resilieNt Agriculture (MAENA (A_T_2.3_0285))**»

M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues au marché et dans les délais prescrits dans le cahier des charges administratives.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- M'engage à reconnaître que L'INAT n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer l'appel d'offres à procédure simplifiée non concluant et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait.
- Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 6 : Bordereau des prix

Mission et services demandées	Unité	Prix total hors TVA
Prestations à réaliser une assistance à la gestion du projet.	Forfaitaire	
Total		

Arrêté le présent bordereau à la somme de : (Montant hors TVA en lettres)

.....

.....

Taux TVA :

Montant TTC en lettres:.....

.....

Fait àLe

LE SOUMISSIONNAIRE (*) (*) Nom et Prénom,

Qualité du signataire Signature et Cachet

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 7: Liste détaillée des références de la société

Référence dans des missions d'assistance à la mise en œuvre de projet dans le cadre de l'IEVP, de l'IEV ou INTERREG de l'Union européenne (Assistance à la coordination, gestion administrative et financière...)

Intitulé de la mission	Client	Intitulé du Projet	Intitulé du Programme	Date début – date fin	Références de pièces justificatives

NB : Cette liste doit être accompagnée par les pièces justificatives nécessaires (contrat, attestation de bon exécution, bon de commande, ...).

Les références qui ne sont accompagnées de pièce justificative ne seront pas comptabilisées.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 8 : Liste détaillée des références de l'expert

Référence dans des missions d'assistance de l'expert dans des projets de coopération internationale dans le programme de voisinage Italie-Tunisie 2007-2013, Italie-Tunisie 2014-2020 (projets standards, projets stratégiques), Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027 et Interreg Next MED (Assistance à la coordination, gestion de projet, gestion administrative et financière...)

[illegible]

Référence dans des missions d'assistance de l'expert dans des projets de coopération internationale dans le programme FP7 , IEV CTF Med , ENI CBC MED 2014-2020, Interreg Next Med 2021-2027 ,PRIMA , Horizon 2020 ou similaire (Assistance à la coordination, gestion de projet, gestion administrative et financière...)

Intitulé de la mission	Client	Intitulé du Projet	Intitulé du Programme	Date début – date fin	Références de pièces justificatives

NB : Cette liste doit être accompagnée par les pièces justificatives nécessaires (contrat, attestation de bon exécution, bon de commande, ...).

Les références qui ne sont accompagnées de pièce justificative ne seront pas comptabilisées.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire